

LETTRE DE CONSULTATION

I. CONTEXTE

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.
- Développement durable, climat et agriculture.
- Santé et développement humain.

Expertise France (EF), filiale du groupe Agence Française de Développement, met en œuvre des projets de coopération technique internationale, s'appuyant sur un grand nombre d'experts techniques dans différents domaines pour développer des solutions innovantes, promouvoir le transfert de savoir-faire et renforcer les capacités de partenaires publics et privés dans les pays émergents. EF bénéficie de financements publics (européens, français internationaux) pour accompagner ses partenaires de la définition des besoins jusqu'à l'évaluation finale des activités d'appui menées, tout en gérant les aspects administratifs, financiers et le reporting à ces bailleurs.

EF est structurée en plusieurs départements thématiques dont la direction économie durable et inclusive, qui couvre les expertises liées à l'entrepreneuriat, l'innovation et le numérique.

Au sein de ce département, les besoins en accompagnement dans le secteur de l'utilisation des données spatiales sont en croissance. L'exploitation des données issues du spatial et notamment accessible à travers le programme européen Copernicus présente un intérêt grandissant émanant d'acteurs publics et privés issus de pays non européens.

Dans ce contexte, le projet européen Digital Knowledge Hub in support of Space and Earth Observation, financé par la Commission européenne a été octroyé à EF dans le but de mettre en place des actions visant à encourager la collaboration entre des acteurs européens et non européens dans le secteur du spatial et de l'observation de la terre.

Parmi les actions déployées dans ce projet, EF réalise un certain nombre d'activités visant à encourager les acteurs économiques tels que les entreprises ou startups non seulement à s'intéresser au potentiel des données spatiales, mais aussi à s'approprier ces données pour développer de nouveaux services, de nouveaux modèles d'affaires ainsi que d'établir des partenariats stratégiques avec des acteurs européens pertinents.

Plus précisément, l'une des activités consiste à sélectionner un certain nombre d'entreprises intéressées par les données issues du programme Copernicus (ci-dessous considérés comme porteurs de projet) et mobiliser son réseau d'experts pour accompagner ces acteurs à utiliser les données pertinentes pour leur activité.

Ces porteurs de projets sont sélectionnés à travers des appels à candidatures décrivant pour chacun :

- l'objectif visé
- la géographie concernée (périmètre pouvant être mondial)
- les thématiques des entreprises
- La maturité attendue des porteurs de projets (de l'entreprise individuelle à des entreprises matures)
- la nature de l'accompagnement proposé (accompagnement par un mentor et mise à disposition d'un crédit d'expertise mobilisable estimé à 20 heures maximum par porteur de projet)
- la durée du programme prévue (environ 3 mois)
- les critères de sélection
- le nombre de porteurs de projet sélectionnés (pouvant aller jusqu'à 20 entreprises)

II. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

L'objet du projet de contrat porte sur la mise en œuvre du design d'un programme de mentorat et mise à disposition d'expertise dans le secteur spatial telle que définie au cahier des charges (ref. doc) joint au dossier de consultation.

Caractéristiques principales (*)	
Offre financière	Une offre financière comprenant un devis complet et détaillé par nature de dépense et prix unitaire par jour.
Offre technique	Une offre technique détaillée comprenant à minima : <ul style="list-style-type: none"> - une note sur la compréhension de la mission - une description détaillée de la méthodologie envisagée - une présentation détaillée de l'équipe avec les preuves de leurs expériences en rapport avec la mission - un chronogramme prévisionnel détaillé - Le(s) CV des experts pré-identifiés
Modalités de prise en charge logistique et remboursement des frais de bouche, nuitées et autres frais annexes liés à la mission	Tous les frais sont compris dans le prix au titre des bons de commandes du contrat de l'accord cadre.
Date prévisionnelle de démarrage de la prestation	/12/2024.
Lieu d'exécution de la mission	France / Multi-pays / à distance.

III. CALENDRIER DE PASSATION

	DATE*	HEURE
Date de publication	13/12/2024	10 :00 (heure de Paris)
Date limite de remise des offres	26/12/2024	20H00 (heure de Paris)

Entretiens	A définir	-
Finalisation de l'analyse des offres	A définir	-
Notification des attributions	30/12/2024	-
Signature du contrat	30/12/2024	-
Entrée en vigueur du contrat	30/12/2024	-

*Date prévisionnelle.

IV. PROCEDURE DE PASSATION

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

V. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

- la présente lettre de consultation (DAJ_M001) ;
- le cahier des charges (expression de besoin) ;
- le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion (DAJ_F043) et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt (DAJ_F030) et la fiche d'identité tiers (DAF_F013) ;
- modèle de contrat d'achat;
- Pour tout contrat dont l'exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>), le questionnaire évaluation sûreté (SUR_F011).

VI. PRESENTATION DES OFFRES

Les éléments de candidature, d'offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l'appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

- Preuve d'enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent) ;
- Le formulaire de candidature et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Une offre financière comprenant un devis complet et détaillé par nature de dépense et prix unitaire par jour ;

- Une offre technique, comprenant :
 - o une description de la méthodologie qui sera employée pour la réalisation des activités,
 - o un chronogramme détaillé,
 - o le(s) Curriculum Vitae du (des) expert(s) désigné(s) pour la mise en œuvre des activités (préciser) ;
- Pour tout contrat dont l'exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>), le questionnaire évaluation sûreté complété.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

VII. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'ensemble des documents exigés est à transmettre avant les dates et heure limites indiquées à l'article III. CALENDRIER DE PASSATION.

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Dans la rubrique "Recherche d'une procédure restreinte" en bas de la page, ils devront renseigner les champs demandés à l'aide des informations suivantes :

- **Entité publique : Opérateurs de l'Etat**
- **Entité d'achat : OPERATEURS / EF - EXPERTISE FRANCE**
-

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les soumissionnaires y trouveront notamment un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.]

L'ensemble des documents exigés est à transmettre avant les date et heure limites indiquées à l'article III. CALENDRIER DE PASSATION, par voie dématérialisée uniquement, à l'adresse mentionnée à l'article IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

VIII. PROCEDURE DE SELECTION

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l'évaluation des offres en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Prix 40 points
- Critère 2 : Valeur technique : 60 points détaillée comme suivant
 - Excellentes capacités de communication : 10 points
 - Fortes compétences en travail d'équipe et en relations interpersonnelles : 10 points

- Aptitudes exceptionnelles en synthèse et en rédaction : 10 points
- Capacités avancées d'analyse et de résolution des problèmes : 10 points
- Prise de décision et initiative : 10 points
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais (écrit/oral) : 10 points

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l'entité ayant présenté l'offre la mieux notée au regard de ces critères.

IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra [déposer ses questions sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) avant la date limite de remise des offres.

X. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Expertise France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

XI. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.